Nations Unies S/PV.8092



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8092e séance

Jeudi 9 novembre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	Mme Gueguen
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2017/619, S/2017/620 et Add.1 et S/2017/621)

17-37226 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2017/619, S/2017/620 et Add.1 et S/2017/621)

Le Président (*parle en anglais*) **:** Le Conseil de sécurité va maintenant procéder à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice, conformément à l'Article 13 du Statut de la Cour internationale de Justice, afin de pourvoir les cinq sièges qui deviendront vacants le 5 février 2018 à l'expiration du mandat des cinq juges suivants : M. Ronny Abraham (France), M. Abdulqawi Ahmed Yusuf (Somalie), M. Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil), M. Christopher Greenwood (Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M. Dalveer Bhandari (Inde). La liste des candidats présentés par les groupes nationaux figure dans les documents S/2017/620 et S/2017/620/Add.1.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Conseiller juridique une lettre datée du 3 novembre 2017, dans laquelle il m'informe, au nom du Secrétaire général, qu'après l'échéance fixée pour la présentation des candidatures, à savoir le 3 juillet 2017, un groupe national a présenté une candidature au Secrétariat. J'attire l'attention des membres sur le fait que cette candidature supplémentaire concerne un candidat déjà nommé par d'autres groupes nationaux, dont le nom figure donc dans le document S/2017/620. Le Conseiller juridique a recommandé que, suivant la pratique habituelle, j'informe oralement les membres du Conseil, le jour de l'élection, de la décision prise par le groupe national dont je viens de parler. J'ai également été informé que le Conseiller juridique a fait la même recommandation au Président de l'Assemblée générale.

Le candidat présenté par le groupe national susmentionné est le suivant : Dalveer Bhandari, par Sri Lanka.

Le Conseil de sécurité est saisi d'un mémorandum du Secrétaire général, publié sous la cote S/2017/619, décrivant la composition actuelle de la Cour et indiquant la procédure à suivre pour l'élection. Je rappelle aux membres du Conseil qu'en vertu du paragraphe 1 de l'Article 10 du Statut de la Cour internationale de Justice,

> « Sont élus ceux qui ont réuni la majorité absolue des voix dans l'Assemblée générale et dans le Conseil de sécurité. »

La majorité absolue au Conseil est de huit voix.

Si, au premier tour de scrutin, le nombre de candidats ayant obtenu la majorité absolue est inférieur à cinq, alors, en application de l'article 61 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, il sera procédé à un deuxième tour de scrutin portant sur les sièges restant à pourvoir et le vote se poursuivra jusqu'à ce que cinq candidats aient obtenu la majorité requise des voix.

Si, en revanche, plus de cinq candidats obtiennent la majorité absolue, un nouveau tour de scrutin sera organisé pour tous les candidats, conformément à la pratique établie qui est décrite au paragraphe 13 du mémorandum du Secrétaire général. Cette règle s'appliquera également aux tours de scrutin suivants, tant que le nombre des candidats réunissant la majorité absolue des voix sera plus élevé que celui des sièges à pourvoir.

Le vote aura lieu au scrutin secret. Au moment du scrutin, les membres du Conseil recevront un bulletin de vote contenant les noms de tous les candidats. Aucun retrait de candidature ne sera accepté une fois que les bulletins de vote auront été distribués. Cependant, il sera possible de retirer sa candidature entre les tours de scrutin.

Les membres du Conseil sont priés d'inscrire une croix en regard des noms des candidats pour lesquels ils souhaitent voter. Seuls les candidats dont le nom figure sur le bulletin de vote sont éligibles.

Je rappelle aux membres qu'il est spécifié au paragraphe 10 du mémorandum du Secrétaire général (S/2017/619) que : « Un électeur ne pourra voter que pour cinq candidats au maximum pendant le premier tour de scrutin ». Tout bulletin de vote sur lequel figureront plus de cinq noms de candidats sera déclaré nul.

Je rappelle au Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote au Conseil de sécurité ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera à siéger en attendant de recevoir cette information.

Lorsque cinq candidats auront obtenu la majorité requise des voix, j'informerai le Président de l'Assemblée générale du résultat. Je prierai le Conseil de continuer

à siéger en attendant de recevoir du Président de l'Assemblée générale le résultat du vote à l'Assemblée.

Le Conseil va maintenant procéder au tirage au sort pour choisir les deux délégations qui assumeront les fonctions de scrutateur.

Les délégations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ne pourront pas assumer les fonctions de scrutateur car des ressortissants de ces États sont candidats à l'élection.

Les noms des délégations de la Fédération de Russie et de l'Ukraine ont été tirés au sort. Je demande à ces délégations de désigner un membre qui assumera la fonctions de scrutateur.

Sur l'invitation du Président, Mme Melikbekyan (Fédération de Russie) et M. Bondiuk (Ukraine) assument les fonctions de scrutateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que le Conseil est maintenant prêt à procéder à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice?

Il en est ainsi décidé.

J'ai été informé que l'Assemblée générale est prête à voter.

Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard des noms des cinq candidats pour lesquels ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Tous les bulletins de vote ont été recueillis. Je rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera de siéger en attendant de recevoir cette information.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je viens d'être informé que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale.

Le décompte des suffrages au Conseil de sécurité va maintenant commencer. Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Comme le veut la pratique, les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages. Je rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la pratique établie, je dois attendre la fin du décompte à l'Assemblée générale avant d'annoncer les résultats du vote au Conseil de sécurité.

Le Conseil reste en session.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Nombre d'abstentions :	0
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues	
M. Ronny Abraham	15
M. Dalveer Bhandari	11
M. Antônio Augusto Cançado Trindade	11
M. Christopher Greenwood	14
M. Nawaf Salam	11
M. Abdulqawi Ahmed Yusuf	12

Plus de cinq candidats ayant obtenu la majorité absolue, le Conseil va maintenant organiser un nouveau tour de scrutin pour tous les candidats, comme indiqué au paragraphe 13 du mémorandum du Secrétaire général publié sous la cote S/2017/619.

Je rappelle aux membres du Conseil que chaque électeur ne pourra voter que pour cinq candidats au maximum et que seuls sont éligibles les candidats dont le nom figure sur les bulletins de vote. Tout bulletin de vote sur lequel figureront plus de cinq noms de candidats sera déclaré nul.

Je demande au préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Je prie les membres du Conseil de bien vouloir mettre une croix en regard des noms des cinq candidats pour lesquels ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté.

Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Nombre d'abstentions :	0
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Ronny Abraham	15
M. Dalveer Bhandari	10
M. Antônio Augusto Cançado Trindade	11
M. Christopher Greenwood	14
M. Nawaf Salam	11
M. Abdulqawi Ahmed Yusuf	12

Plus de cinq candidats ayant obtenu la majorité absolue, le Conseil va maintenant procéder à un nouveau tour de scrutin pour tous les candidats, comme indiqué au paragraphe 13 du mémorandum du Secrétaire général publié sous la cote S/2017/619.

Je rappelle aux membres du Conseil qu'un électeur ne peut voter que pour cinq candidats au maximum et que seuls sont éligibles les candidats dont le nom figure sur les bulletins de vote. Tout bulletin de vote sur lequel figureront plus de cinq noms de candidats sera déclaré nul.

Je prie maintenant le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Je rappelle aux membres qu'ils doivent mettre une croix en regard des noms des candidats pour lesquels ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté.

Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Les scrutateurs vont maintenant procéder au décompte des suffrages. Ils procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Nombre d'abstentions :	0
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues	
M. Ronny Abraham	15
M. Dalveer Bhandari	9
M. Antônio Augusto Cançado Trindade	8
M. Christopher Greenwood	13
M. Nawaf Salam	10
M. Abdulqawi Ahmed Yusuf	11

Plus de cinq candidats ayant obtenu la majorité absolue, le Conseil va organiser un nouveau tour de scrutin pour tous les candidats

Je crois comprendre que le Président de l'Assemblée générale a proposé que l'Assemblée suspende sa séance jusqu'à 16 heures, heure à laquelle elle se réunira à nouveau. Je propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, que nous fassions de même et nous réunissions à 16 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 12 h 55.